Mémoire de la Chorale Arc-en-Ciel de Longueuil présenté à l'Office de participation publique de Longueuil

Démarche participative sur la tarification de la carte Accès-Longueuil pour les non-résidents

Octobre 2026

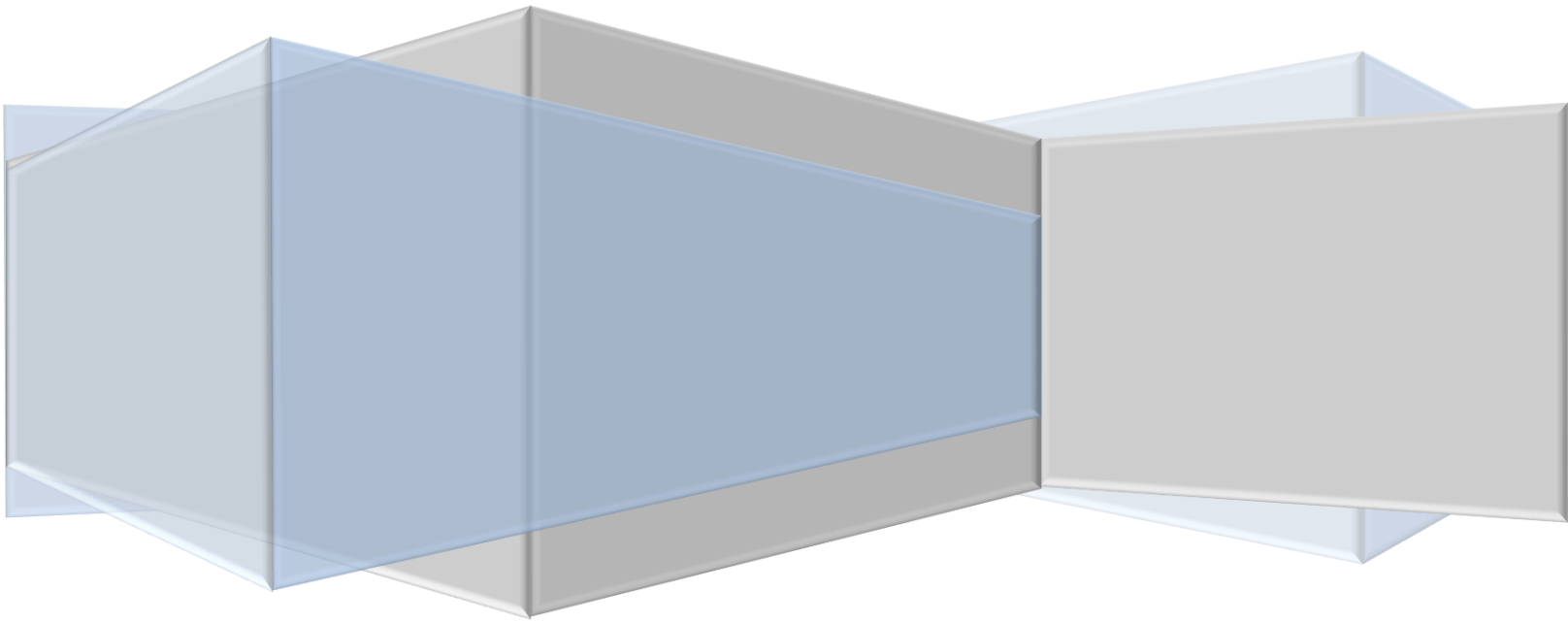

La Chorale Arc-en-Ciel de Longueuil soumet ce mémoire à l'Office de participation publique de Longueuil afin de communiquer ses réflexions et ses propositions concernant l'implantation de l'obligation pour les non-résidents de détenir la carte Accès-Longueuil. Nous comprenons la volonté de la Ville de favoriser la participation des citoyens et de soutenir équitablement les activités municipales. Toutefois, cette volonté ne devrait en aucun temps s'appliquer au détriment des organismes culturels comme le nôtre.

Nous saluons la décision de la Ville de Longueuil d'avoir suspendu l'application de l'obligation de la détention de la carte Accès-Longueuil pour les non-résidents. Cette décision est venue confirmer que cette obligation avait des effets préoccupants sur la pérennité des organismes.

Par la présente intervention, nous confirmons que l'imposition de la carte Accès-Longueuil pour les non-résidents aura pour effet de fragiliser notre organisme et de priver plusieurs personnes d'un loisir social et culturel bénéfique pour elles.

Un mot sur la reconnaissance et l'équité

Avant toute chose, nous voulons aborder la notion de reconnaissance des organismes mise en place par la Ville de Longueuil. Le mécanisme vise à apporter un soutien aux organismes afin d'améliorer la qualité de vie de la collectivité. Notre organisme bénéficie principalement de tarifs préférentiels et nous avons pu obtenir des subventions à deux reprises.

Pour obtenir cette reconnaissance, nous devons faire preuve, annuellement, du sérieux de notre gouvernance, de notre gestion et de la réalisation de nos activités. Nous soumettons à la Ville tous les documents qui le démontrent. Nous reconnaissons la pertinence de ces exigences que nous avons respectées jusqu'à ce jour.

Toutefois, nous pensons que cette reconnaissance devrait avoir une dimension qui semble être absente du mécanisme de reconnaissance prévu par la Ville. Cette reconnaissance devrait considérer la mission de notre Chorale, qui est un organisme culturel actif dans la communauté, engagé auprès de divers groupes sociaux et qui contribue à la qualité de vie de la communauté.

À notre avis, cette reconnaissance devrait être considérée comme un partenariat par lequel nous contribuons, par nos activités et nos services, à l'atteinte d'objectifs collectifs, notamment en matière de culture et de développement social. Cette

reconnaissance devrait reposer sur la mission et sur les retombées de la Chorale plutôt que sur le lieu de résidence de chacun de ses membres.

L'autre notion dont nous voulons discuter touche l'équité que la Ville met de l'avant dans son argumentation. Elle parle d'équité envers les résidents qui paient des taxes. Pour nous, l'équité s'applique aussi à nos membres qui ne seraient plus considérés avec égalité, à cause de la double tarification pour les non-résidents, alors que tous nos choristes, sans exception, bénéficient des mêmes services et des mêmes activités au sein de notre Chorale.

Il faut souligner que tous les choristes, résidents ou non-résidents, consacrent bénévolement du temps, de l'énergie et des compétences à la réalisation de la mission de notre Chorale, notamment en offrant gratuitement des concerts à certains groupes de citoyens de Longueuil. L'équité devrait aussi tenir compte de la contribution de la Chorale et des personnes de Longueuil qui bénéficient de nos activités. De telles activités, dans le futur, risquent de diminuer à cause de l'imposition de la carte Accès-Longueuil.

La Chorale Arc-en-Ciel de Longueuil : un organisme autonome

La Chorale est un organisme à but non lucratif enregistré au Registre des entreprises qui porte une mission culturelle et sociale. Nous sommes un organisme autonome et indépendant dont les membres sont exclusivement des personnes bénévoles. L'organisme ne reçoit aucune subvention pour mener ses activités.

La mission de notre organisme est :

- De partager la passion et la joie de chanter en offrant des concerts, principalement aux personnes aînées dans les résidences (RPA), les CHSLD ainsi qu'à d'autres publics;
- De développer des partenariats avec des organismes communautaires;
- De faire rayonner le chant choral dans la communauté de Longueuil et bien au-delà des limites de Longueuil;
- D'organiser des activités sociales et de perfectionnement pour les membres de la Chorale.

Toute personne intéressée au chant choral peut s'inscrire directement à notre Chorale, et ce, sans discrimination. L'inscription est de 250 $ par année et comprend les services offerts directement par notre Chorale à tous ses membres.

La Chorale offre tous les services directement à ses membres

La Chorale assure l'offre directe de ses propres services à tous ses membres. Nous avons un conseil d'administration qui est élu par les membres et composé de membres résidents et non-résidents. Il est responsable de l'organisation, de la gestion et de la coordination de ces services. La Chorale assume aussi le financement de toutes ses activités, particulièrement celles liées à l'embauche des ressources musicales spécialisées et la location des locaux de pratique et de concert. Tous les coûts de ces activités sont défrayés à partir des cotisations des membres ainsi que des revenus provenant de ses concerts publics.

Les services et les activités de la Chorale se regroupent notamment autour des éléments suivants :

- La tenue des pratiques hebdomadaires et des pratiques intensives, ce qui implique l'embauche de notre cheffe de chœur et de notre pianiste accompagnateur et la location du local où ont lieu ces pratiques;
- La production d'outils de pratique individuelle (enregistrements MP3), l'impression des partitions et la production d'un journal hebdomadaire de Chorale;
- L'organisation des activités sociales, telles que le la Soirée de Karaoké annuel et les soupers de Chorale de fin de session (deux par année) afin de créer des liens au sein de la Chorale;
- L'offre de concert, souvent gratuite, en résidences pour personnes aînées (RPA) et en CHSLD, et aussi des concerts publics à Longueuil et ailleurs, la location des salles de concert, l'embauche de musiciens supplémentaires et de techniciens;
- La création de partenariats qui se traduit, notamment, par l'engagement social de la Chorale et l'appui à des organismes en offrant 1 $ par billet vendu lors de nos concerts publics ainsi que la collecte de denrées non périssables durant la période des Fêtes.

Profil de nos membres

La Chorale regroupe 90 choristes de tous les âges, dont 72 femmes (80 % des membres) et 65 personnes de plus de 60 ans (72 % des membres). Plusieurs de ces personnes sont à la retraite et doivent vivre avec des revenus moindres. Associé à cet état de fait, il faut souligner que la Chorale a pour effet de briser l'isolement, de favoriser la socialisation et de permettre aux personnes aînées de demeurer actives dans la communauté.

Actuellement, nous comptons 30 choristes (33 % des membres) qui ne demeurent pas à Longueuil. L'inscription à notre Chorale ne limite aucunement l'accès à des résidents de Longueuil qui voudraient se joindre à la Chorale, puisque nous n'appliquons aucun contingentement. À ce jour, nous n'avons jamais refusé l'accès à notre Chorale.

Tous les choristes sont des membres actifs, qu'ils soient résidents de Longueuil ou non, et ils contribuent à la vitalité culturelle de Longueuil et de la communauté. Ils participent aux différents concerts, contribuent bénévolement à la mission de la Chorale et font rayonner Longueuil lors des diverses prestations de la Chorale. Ainsi, tous les choristes offrent directement un service culturel, social et humain au bénéfice des citoyens de Longueuil.

La diversité de provenance de nos choristes constitue une richesse pour notre Chorale et nous tenons à la préserver. Elle nous permet de maintenir une Chorale dynamique, de favoriser les échanges entre les communautés et de préserver une activité culturelle qui persiste depuis 1979.

Impact de la Carte accès-Longueuil proposée par la Ville

Dans cette section, nous voulons relever quelques impacts de l'effet de l'imposition de la Carte accès-Longueuil aux personnes non-résidentes de Longueuil sur notre organisme.

- ### Une mesure qui fait payer à nos membres un service municipal qu'ils ne reçoivent pas

  Comme mentionné antérieurement, toute personne intéressée aux activités de la Chorale s'inscrit librement et directement auprès de la Chorale, et non aux activités et services municipaux offerts par la Ville de Longueuil. C'est la Chorale qui offre les services et organise les activités sans aucune action directe de la Ville de Longueuil. La carte Accès-Longueuil impose donc une double tarification et vient ainsi créer un lien non recherché par nos membres avec la Ville. Si les choristes non-résidents veulent participer aux activités municipales de façon individuelle, ils ont tout le loisir de s'inscrire directement à ces activités et d'obtenir la carte Accès-Longueuil.

- ### Une mesure qui détourne le partenariat possible avec la Ville

  La reconnaissance de notre organisme par la Ville est une décision prise par notre Conseil d'administration et non une décision individuelle de nos membres. Cette

reconnaissance permet d'établir un lien de partenariat avec la Ville de Longueuil. Bien entendu, nous bénéficions de services offerts pas la Ville; et, en contrepartie, nous répondons à certaines obligations en tant qu'organisme, obligations auxquelles nous ne nous sommes jamais soustraits.

Actuellement, le mécanisme de reconnaissance n'est plus perçu comme un partenariat mais plutôt comme un piège pour nos membres. Nous pensons que les organismes deviennent ainsi une source de revenus pour la Ville, à même un bassin captif de membres non-résidents dans lequel elle peut puiser sans trop leur offrir de services individuels.

- **Une mesure qui agit comme un frein au recrutement**

L'exigence de la carte Accès-Longueuil impose une charge financière inacceptable à une catégorie de nos membres qui devraient payer un montant supplémentaire de 100 $, selon les tarifs proposés, s'ajoutant ainsi à la cotisation annuelle de 250 $ à notre Chorale. Une telle mesure impose un frein aux inscriptions à notre Chorale. Aussi, ceci incitera plusieurs membres à quitter la Chorale, et les nouveaux choristes seront plus difficiles à recruter. En voulant ainsi contrôler l'accès aux organismes culturels comme le nôtre, la position de la Ville risque, à court terme, de les fragiliser et de les rendre moins attractifs, voire même de porter fatalement atteinte à leur survie.

Rappelons que les cotisations des membres sont une source importante de revenus pour la Chorale. Dans l'éventualité de la désertion des non-résidents à notre chorale, nous pouvons entrevoir une hausse de la cotisation pour les résidents de Longueuil et même une diminution des services offerts à nos membres; et aussi, ce qui est encore plus désolant, aux citoyens de Longueuil.

- **Une mesure qui s'immisce dans la régie interne de l'organisme**

Notre réglementation reconnaît une seule catégorie de membres et ne crée aucune discrimination liée au lieu de résidence. Or, l'imposition de la carte Accès-Longueuil oblige l'organisme à créer deux classes de membres : ceux qui résident à Longueuil et les non-résidents. Nous considérons que cette obligation porte atteinte à l'autonomie de notre Chorale, puisque nous serons tenus, à contrecœur, de modifier nos règlements en conséquence.

L'imposition de cette mesure constitue une ingérence dans la gestion interne de notre Chorale. En effet, la procédure de mise en place de la carte Accès-Longueuil impose aux organismes l'obligation d'assurer le contrôle de son application. Ce

contrôle entraînera une surcharge administrative pour la Chorale. Or, nous tenons à souligner que les organismes culturels comme le nôtre sont gérés exclusivement par des bénévoles qui ont beaucoup d'autres responsabilités à assumer.

- **Une mesure qui risque d'être contre-productive pour la Ville**

  Les revenus envisagés par l'achat de la carte Accès-Longueuil ont déjà été comptabilisés par la Ville dans le document d'information préparé pour soutenir la démarche participative. Malgré ces prévisions, le nombre de cartes vendues risque d'être beaucoup moindre que celui prévu à cause de la diminution des inscriptions aux organismes reconnus.

  De plus, la mise en place d'un mécanisme comme celui-ci nécessitera probablement davantage de gestion administrative. Les recettes envisagées devraient donc être revues à la baisse et se montrer moins lucratives. Nous croyons qu'il vaudrait mieux considérer la contribution sociale et culturelle des organismes et leur rayonnement au sein de l'agglomération de Longueuil, voire même au-delà de ses limites, plutôt que de les voir comme une source de recettes.

Les solutions proposées

Après avoir soulevé certains impacts de l'imposition de la carte Accès-Longueuil, nous voulons compléter notre réflexion en formulant quelques propositions s'appuyant sur les particularités de notre organisme.

Proposition 1 : Exemption pour les non-résidents d'organismes culturels reconnus, tels que notre Chorale

Cette proposition est celle que nous privilégions. La reconnaissance d'un organisme culturel comme le nôtre devrait se traduire par un privilège pour tous ses membres, y compris les non-résidents. Ainsi, ces non-résidents seraient exemptés de détenir une carte Accès-Longueuil. Cette règle s'appliquerait uniquement lorsqu'ils participent directement et uniquement aux activités de l'organisme.

Nous pouvons ajouter que si la Ville veut tenir des statistiques sur la fréquentation des locaux que nous louons, ce serait un mécanisme très simple à appliquer. Nous pourrions fournir le profil de nos membres et la fréquence de notre présence dans ces locaux dans les documents de maintien de la reconnaissance de notre organisme que nous fournissons à la Ville annuellement.

Nous ajoutons quelques mots sur le pourcentage de membres résidents que nous devrions atteindre. La politique de la Ville fixe actuellement un taux de 75 %. Pour certains organismes comme le nôtre, ce pourcentage n'est pas toujours atteint, sans pour autant limiter l'accès aux résidents de Longueuil. Au lieu d'avoir un taux fixe, nous recommandons que cette exigence laisse une latitude aux organismes afin de leur permettre de combler leurs besoins. Par exemple, dans le cas d'une chorale, la nécessité d'équilibrer ses différents pupitres. Le taux pourrait donc être énoncé ainsi : « Entre 60 % et 75 % ». Ceci garantirait quand même une majorité de résidents de Longueuil.

Proposition 2 : La mise en place d'une carte Accès-Longueuil collective pour l'organisme

Cette proposition pourrait être jumelée à la première proposition décrite précédemment et s'appliquerait avec une exemption pour les membres individuels. Ici, la proposition privilégie la contribution des organismes culturels à la collectivité et s'accompagne de modalités d'accès particuliers.

La carte Accès-Longueuil collective reconnaîtrait la contribution de l'organisme sans créer de barrières financières à la participation individuelle à l'organisme. Voici deux modalités différentes d'application de la carte collective :

Première modalité

- Une carte Accès-Longueuil collective gratuite associée aux conditions administratives auxquelles l'organisme reconnu est déjà soumis.

Deuxième modalité

- Une carte Accès-Longueuil collective annuelle prévoyant un montant forfaitaire raisonnable. Ce montant pourrait être déterminé en fonction de certains critères, tels que :
  - Le niveau de responsabilités de la Ville envers l'organisme et le type de ressources fournies par la Ville; par exemple, la location d'une salle pour une chorale a une valeur différente que la location d'un aréna pour des parties de hockey;
  - La taille de l'organisme et la nature de ses activités;
  - L'apport de l'organisme à l'offre de services aux citoyens; par exemple la participation sociale et communautaire de la chorale.

Cette proposition pourrait, il nous semble, répondre davantage au principe d'équité mis de l'avant pas la Ville.

Une proposition non souhaitable

Si l'Office décide de recommander une tarification individuelle avec la carte Accès-Longueuil, malgré les réflexions et les propositions que nous avons formulées, nous demandons que le coût de cette carte soit équitable pour les membres des organismes reconnus. Le tarif pour la carte de nos membres non-résidents devrait être moindre que celui pour les non-résidents qui s'inscrivent aux activités et aux services municipaux offerts directement par la Ville. Nous réitérons que ce sont nos services qui sont rendus à nos membres et non ceux de la Ville de Longueuil.

Cette modulation des tarifs, tout comme pour la carte collective, devrait aussi tenir compte des critères liés à la nature de l'organisme ainsi que des services obtenus de la Ville. Cette carte privilège pour les membres d'un organisme reconnu aurait une application strictement limitée aux services offerts par l'organisme reconnu. Nos membres qui voudraient avoir accès aux services municipaux offerts par la Ville auraient à payer le montant applicable à cette autre catégorie de non-résidents. L'expérience nous démontre que nos membres non-résidents s'inscrivent rarement aux services offerts par la Ville de Longueuil, pour ne pas dire pratiquement jamais.

Mot de la fin

En terminant, nous voulons remercier l'Office d'avoir développé une stratégie de consultation qui permet aux organismes et aux individus de se faire entendre. Nous saluons votre écoute face à la réalité des groupes culturels comme le nôtre. Nous espérons avoir réussi à vous sensibiliser et à vous faire comprendre les impacts majeurs que l'imposition de la carte Accès-Longueuil peut avoir sur nos activités et la pérennité de notre organisme.

Nous savons que nos propositions seront entendues, et nous espérons que les résultats de vos travaux dissiperont l'inquiétude générée au sein de nos organismes, ceci afin que nous puissions continuer à apporter une contribution positive à la vie et à la culture de Longueuil.